

# FORUM

NUMÉRO 41

**RETRAITE**

SEPTEMBRE 1999

LE MAGAZINE DE LA BRANCHE RETRAITE

Convention d'objectifs et de gestion 1998-2000

**18 mois  
après,  
18 mois  
avant**

**Les assistants  
sociaux**



Avec Jean-Pierre Thomas et Jacques Nikonoff  
**Les fonds de pension,  
pour et contre**

## Pour

“ La solidarité ne peut exister sans responsabilité ”

Jean-Pierre Thomas

**Forum Retraite : Pourquoi créer des fonds de pension ?**

**Jean-Pierre Thomas :** Le premier vecteur est social. Quoi que l'on dise, il faudrait augmenter les cotisations et en conséquence, la génération de demain devrait, non seulement, rembourser l'endettement public de la France – plus de 4 000 milliards de francs –, mais aussi payer plus pour les anciens, tandis que de son côté elle aurait des retraites très insuffisantes. Nous ne pouvons pas laisser faire cela. Le deuxième vecteur est économique. Si l'on veut peser dans le mécano international, les batailles boursières et les grandes restructurations, il faut qu'il y ait de l'épargne française dans le jeu. Enfin, le troisième vecteur est lié à l'Europe. Nous allons vers une convergence des fiscalités et une harmonisation des législations sur l'épargne. La France ne pourra rester longtemps le seul pays membre de l'euro à ne pas avoir de système d'épargne retraite.

**F. R. : Opposez-vous capitalisation et répartition ?**

**J.-P. T. :** Absolument pas. Je suis convaincu qu'il faut conserver, consolider et pérenniser le système par répartition, garant de la solidarité. Mais ce système ne peut exister sans responsabilité, c'est-à-dire sans capitalisation. Sinon, il supporte seul la charge des problèmes, ce qui le fragilise. C'est pourquoi il convient de le soutenir. Pour cela il faut s'appuyer sur la croissance. Et, un des facteurs de croissance, c'est l'épargne investie dans l'économie.

**F. R. : Quels arguments opposez-vous à vos détracteurs ?**

**J.-P. T. :** L'une des critiques tient au fait que les fonds de pension s'appuient sur l'actionariat. On est persuadé en France que les obligations sont la panacée, alors qu'elles sont essentiellement là, je le rappelle, pour financer les déficits publics. Sur le long

En 1996, la loi “Thomas” proposait une solution au problème des retraites : la création de fonds de pension\*. Si pour l'heure rien n'a été décidé, il reste que le débat est ouvert entre adversaires et partisans de ce système. Pour en savoir plus, nous avons donné la parole à deux spécialistes de la question : **Jean-Pierre Thomas**, le député initiateur de cette loi, et **Jacques Nikonoff**, récent auteur d'un ouvrage sur le sujet.

# Les fonds pour



© Rémy Lecourieux

## Contre

“ Les fonds de pension sont dangereux, inefficaces et inutiles ”

Jacques Nikonoff

**Forum Retraite : Quels motifs voyez-vous à la volonté de créer en France des fonds de pension ?**

**Jacques Nikonoff :** Je vois deux raisons principales. La première, c'est l'erreur de diagnostic du Commissariat au plan et du Conseil d'analyse économique sur la situation actuelle des régimes de retraite. La seconde, c'est la volonté de certains lobbies financiers de capter une partie des flux qui sont utilisés dans nos systèmes de retraite, afin de les orienter vers les marchés financiers. Cela correspond à une stratégie mondiale, enclenchée par le FMI (Fonds monétaire international) et la Banque mondiale, visant à franchir une nouvelle étape dans la libéralisation financière.

**F. R. : Vous affirmez qu'ils sont dangereux, inefficaces et inutiles. Pourquoi ?**

**J. N. :** Ils sont dangereux parce que ce sont les salariés et les retraités qui supporte-

terme, ce sont les actions qui progressent le plus. Et il faut que les Français soient propriétaires de leurs économies. On me dit aussi que cette loi est faite pour les gens aisés. C'est faux, car les gens aisés n'attendent personne pour placer leur argent en vue de leur retraite. Les salariés moyens et modestes, en revanche, ont besoin d'un abondement patronal et d'avantages fiscaux pour les aider à dégager de l'épargne.

**F. R. : Comment voyez-vous l'avenir ?**

**J.-P. T. :** Tous les jours, des entreprises donnent naissance à des fonds de pension à la française, c'est-à-dire qu'elles utilisent la législation existante pour créer des produits dégageant une épargne à long terme en vue de la retraite. Les employeurs, les syndicats et les partenaires sociaux se mettent d'accord dans ce sens. Mais à la place d'une loi simple, d'un dispositif global et universel, on a des systèmes plus compliqués. Ma conviction,

c'est que la répartition des risques est une bonne notion. C'est pourquoi il faut rechercher un consensus sur les fonds de pension et passer du débat politique au discours concret et technique. On verra alors les clivages disparaître d'eux-mêmes. ■

### Itinéraire

*Ingénieur et docteur en économie, Jean-Pierre Thomas a été porte-parole sur le budget pour le groupe UDF à l'Assemblée nationale et, pendant douze ans, président de la Commission des finances du Conseil régional de Lorraine. Ancien député des Vosges, il est l'auteur de la Loi "Thomas" créant les fonds de pension. Depuis 1997, il est chargé du développement des fonds de pension et de la gestion d'actifs à la Banque Lazard.*



© D.R.

# de pension, et contre

\* Rappelons qu'il s'agit d'un "troisième étage" de retraite, en capitalisation, individuel et facultatif, destiné aux salariés du secteur privé. Chacun d'entre eux aurait la possibilité d'adhérer à un Plan d'épargne retraite, celui de son entreprise ou un autre, afin de toucher un supplément de revenus le moment venu. La loi "Thomas" a été votée par l'Assemblée nationale et le Sénat mais elle n'a pas fait l'objet de décret d'application.

Par Sophie Bocquillon

raient tous les risques boursiers qui feraient baisser le montant des retraites. Ils déstabiliseraient, de surcroît, les marchés financiers internationaux. Ainsi que le démontre l'échec social des fonds de pension américains, ils aggraveraient les inégalités. Ils sont inefficaces car leurs performances financières sont médiocres, en raison du fait que les actions françaises ont un rendement historiquement plus faible que ce que l'on prétend. Enfin ils sont inutiles, car il n'est pas certain qu'ils créent une épargne supplémentaire dont, d'ailleurs, nous n'avons pas besoin. De plus, comme les pensions qui seront versées en 2040 ne dépendront que des conditions économiques de 2040, et ce, quelle que soit la technique financière utilisée, ils ne résoudraient pas le "problème" démographique.

**F. R. : Quelle autre solution faut-il préconiser ?**

**J. N. :** Le problème de la retraite peut être comparé à la situation de l'agriculture. En

1950, 3 millions d'agriculteurs nourrissaient 40 millions de Français. En 1999, c'est moins d'un million d'agriculteurs qui nourrissent 60 millions de Français. Cela démontre que plus que le nombre, c'est la productivité qui importe. La réponse aux problèmes de la retraite, c'est une production accrue et une meilleure répartition des richesses. Il faut donc développer la croissance économique (fondée sur la demande et non sur l'offre) et l'emploi.

**F. R. : Selon vous, il convient de rejeter la notion de vieillissement de la population. Qu'entendez-vous par là ?**

**J. N. :** On a réussi à transformer en menace le fait que l'espérance de vie s'allonge, alors que c'est un progrès considérable qui ouvre des perspectives fantastiques. Non seulement nous ne vieillissons pas, mais nous restons jeunes plus longtemps. En conséquence, il faut vivre positivement les

évolutions démographiques, et non pas étendre cette notion négative de vieillissement à la globalité sociale, économique, culturelle et politique de notre pays. ■

### Itinéraire

*Ancien élève de l'École nationale d'administration, Jacques Nikonoff a été, pendant plusieurs années, Attaché financier à New York et représentant de la Caisse des dépôts aux États-Unis. Il est aujourd'hui membre du conseil scientifique d'ATTAC (l'Association contre la spéculation financière) et président du mouvement "Un travail pour chacun". Il a publié, l'an dernier, "Chômage : nous accusons !" aux éditions Arléa et, en avril dernier chez le même éditeur, "La comédie des fonds de pension".*